parti lui-même, si je ne me trompe, énoncerait sa politique dans cette circonstance, dès la première lecture du projet de loi. Je déclare que cette conduite m'a surpris et que je n'ai pas mérité un pareil traitement. Cependant, même dans ces circonstances-là, j'aurais attendu le moment ordinairement choisi pour discuter le principe qui sert de base à un projet de loi, afin de défendre mon opinion devant la Chambre, comme je l'ai défendue au dehors et ainsi que je me propose de la défendre à l'avenir. Malheureusement, on s'est servi de paroles qui m'obligent à relever immédiatement certains propos. Bien que je diffère d'opinion avec plusieurs députés de la gauche—et, apparemment, avec tous les députés de la droite-je considère que, dans ce pays, on profite des libres institutions qu'on nous a chaleureusement enga-gés à maintenir et à défendre, pour traiter ses contradicteurs de gens dépourvus d'honneur et d'amour-propre. Si l'on s'avance trop loin dans cette voie, ceux qui s'y seront engagés les premiers seront aussi les premiers à souffrir des conséquences de leur conduite.

A cette phase du débat, je crois nécessaire d'expliquer comment, de concert avec d'autres, j'ai interprété la résolution dont on a tant parlé et qui a été adopté le 29 mars dernier. Pour que la Chambre comprenne mieux quelle a été mon impression, je raconterai les faits tels que je les connais. Dès l'ouverture de la session, le représentant de Toronto-nord (M. Foster) a donné avis d'une motion que toute la Chambre connaît sans doute, et qui déclarait que le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps avant de créer une marine de guerre pour assurer la protection de ses côtes et de ses ports maritimes. Dès que je vis ce projet de résolution inscrit sur le feuilleton, je déclarai ouvertement aux membres de l'opposition et à plusieurs députés de la droite que je ne l'approuverais pas. Je fis cette déclaration au représentant de Toronto-nord et je crois que j'ai dit la même chose au chef de l'opposition.

En tout cas, d'autres que moi lui ont tenu le même langage. Je déclarai que le projet de résolution ne semblait pas opportun. A en juger par quelques-uns des arguments qui ont été invoqués cet après-midi, on croirait que nous sommes prêts à nous courber et à nous laisser immoler. Nous n'appartenons pas à la catégorie de ces hommes-là. Nous discutons le projet d'assumer des responsabilités graves, inaccoutumées et nouvelles, et nous prétendons pouvoir le faire librement. Or, que s'est-il passé? Certes, ce n'est pas la déclaration que j'avais faite, qui a porté le représentant de Toronto à attendre plusieurs semaines avant de soumettre son projet de résolution. Je n'ai pas les renseignements sous la main. car je n'étais pas préparé à discuter cette question à fond; mais je les aurai la pro-

chaine fois. Les choses demeurèrent en suspens. Bien que mes souvenirs ne soient pas très précis, je crois même qu'on me laissa entendre qu'on n'insisterait pas afin de faire adopter le projet de résolution. Si j'en étais certain, je l'affirmerais. Cependant les choses demeurèrent en suspens jusque vers...

L'hon. M. FOSTER: Afin de dissiper les doutes de l'honorable député, je déclare que je n'ai pas fait cette promesse.

M. MONK: Non, l'honorable député n'a pas fait cette promesse, mais je n'ai pas dit qu'une promesse avait été faite. J'ai déclaré que je me rappelais bien avoir compris qu'on n'insisterait pas afin de faire adopter le projet de résolution, parce que plusieurs habitants de se pays croyaient qu'il était encore trop tôt pour que le Canada construisît une marine de guerre Quelques-uns de ceux que j'ai entendu parler cette après-midi sont encore de cet avis. Je crois moi-même que nous ne sommes pas en état de construire une marine de guerre à présent.

Quoi qu'il en soit, revenons à la résolution du 29 mars dernier. Le 16 mars—c'est la date, je crois-un violent débat s'engagea en Angleterre au sujet de l'armement. J'ai déclaré ailleurs, et je répète ici qu'à mon avis ce débat a été provoqué pour des motifs politiques qui ne nous intéressent pas, que nous ne comprenons pas et qui nous sont inconnus. Mais il semble avoir excité les passions de tous les habitants de l'empire. Je tiens ce renseignement de personnes qui se trouvent alors en Angleterre. Ce débat a causé une panique qui a duré près d'un mois et qui s'est apaisé ensuite. De récentes déclarations faites par des Anglais dignes de foi nous portent à croire que ces propos violents et exagérés étaient dénués de fondement. Capendant, à ce mo-ment-là, ils firent croire à la population de l'empire que celui-ci était gravement menacé.

Chose étrange, le 29 mars, au moment où la nouvelle de cette violente commotion parvint jusqu'à nous, nous en avons res-senti les effets, et l'honorable député a soumis à la Chambre son projet de résolution. Je demande à mes collègues de dire ce qui s'est alors passé. Mon honorable ami proposé son projet de résolution. Aussitôt après, le chef du ministère a soumis un amendement qui altérait complètement le sens de la première proposition. Quelqu'un L'amendement donnait au le niera-t-il? projet de résolution une portée à laquelle personne n'avait songé et qui ne m'était pas entré dans l'idée. Qu'arriva-t-il? En présence d'une question d'une importance ca-pitale—qui aura une influence énorme sur les destinées de notre pays, ainsi que j'espère pouvoir le démontrer avant la fin du présent débat—que s'est-il passé? Ce jourlà, plusieurs députés désertèrent l'amende-